



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 20 octobre 2021

Via la plateforme Zoom

18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

### Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Binette, Adrien	Enseignant (à vérifier)
2-	Labrie, Catherine	Enseignante (présent)
3-	Paquette, Fanny	Enseignante (présent)
4-	St-Jacques, Maxime	Enseignant (présent)
5-	Décoste, Lauri-Anne	Employée de soutien (absente)
6-	Gauthier, Alain	Parent (présent)
8-	Gagnon, Dominique	Parent (présent)
9-	Arès, Marie-Hélène	Parent (présent)
10-	Bélisle, Marie-Hélène	Parent (présent)
11-	Langlois, Nancy	Parent (présent)
12-	Dubé, Mélanie	Parent (présent)
14 -	Harvey, Frédéric	Parent (présent)
14 -	Bazin, Amélie	Parent, substitut (présent)

15 -	Santerre, Axelle	Élève (présent)
16 -	Zarha Abdi	Élève (présent)
17-	Brassard, Annie	Personnel professionnel (présent)
18-	Lafortune, Serge	Membre de la communauté (présent)
19-		Membre de la communauté

**Sont également présents à la table du conseil :**

Ménard, Pierre - Directeur (présent)  
 Bouchard, Caroline - Adjointe Administrative (présent)  
 Thiam, Ndeye - Directrice adjointe (présent)  
**Ipperciel, Vincent - Directeur adjoint (absent)**  
 Philippe, Anik - Directrice adjointe (présent)  
 Marc-André Labelle - animateur à la vie étudiante (présent)  
 Legault, Isabelle - Directrice adjointe (présent)

\* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Ouverture de la séance : 18h30**

1-

### a) Présence et quorum

Accueil des participants et confirmation que nous avons quorum par le président.

### b) Mot de bienvenue de la présidence

*Aucun*

2-

### Adoption de l'ordre du jour

046 - CÉ  
20211020-01

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 20 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Nancy Langlois et appuyée par Mme Mélanie Dubé, il est résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 20 octobre 2021;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3-

### Adoption du procès-verbal du 21 et du 28 septembre

046 - CÉ  
20211020-02

#### PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 et du 28 septembre plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Dominique Gagnon et appuyée par Fanny Paquette, il est résolu

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre et la séance extraordinaire du 28 septembre;

D'ADOPTER, tel que déposé (ou modifié), le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 et du 28 septembre du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-

### Suivis au procès-verbal

- Suivis du procès-verbal du 22 septembre :
  - Capsules pour les formations pour le CÉ :
    - Sur le site du ministère
    - Envoyer un courriel lorsqu'on aura consulté les différentes capsules à M. Ménard et à M. Gauthier.
    - Lien : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Suivis du procès-verbal du 28 septembre :
  - À l'ordre du jour de la présente séance.

5-

### Correspondance

Pas de correspondance à signaler présentement.

6-

### Travaux du conseil

a)

### Plan de lutte à la violence, l'intimidation et la radicalisation

Présentation par Mme Ndeye Thiam du document « Plan de lutte à la violence, l'intimidation et la radicalisation.

Des questions furent posées et répondues.

**046-CÉ**  
**20211020-03**

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver le plan de lutte contre la violence, l'intimidation et la radicalisation ainsi que son actualisation proposée par le directeur de l'école conformément à l'article 75. 1 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT la présentation du plan par le directeur de l'école aux membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mélanie Dubé appuyée par Mme Catherine Labrie, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le plan de lutte contre la violence, l'intimidation et la radicalisation 2021-2022 proposé par le directeur;

DE MANDATER monsieur Pierre Ménard, directeur, pour diffuser les documents approuvés aux élèves et aux parents selon les moyens qu'il juge les plus appropriés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**b)**

**Plan éducation à la sexualité 2021-2022**

**# Résolution  
046 – CÉ-  
20201028-02**

Obligation de présenter un programme d'éducation à la sexualité au CÉ.

Présentation des planifications de l'éducation à la sexualité pour tous les niveaux (élèves réguliers et élèves en adaptation scolaire).

*CONSIDÉRANT que les contenus en éducation à la sexualité sont obligatoires du début du primaire à la fin du secondaire en vertu de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;*

*CONSIDÉRANT que la direction et le personnel de l'école, notamment les enseignants, en vertu de l'article 819 de la LIP, ont planifié des moments consacrés à l'éducation à la sexualité ;*

*CONSIDÉRANT que la direction a présenté le contenu de cette planification aux membres du conseil d'établissement ;*

*CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a la responsabilité d'approuver annuellement la planification proposée par la direction de l'école avant le début de la mise en œuvre des contenus ;*

*EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Frédéric Harvey et appuyée par Mme Dominique Gagnon, il est résolu d'approuver la planification telle que proposée par M. Pierre Ménard, directeur, et de mandater la direction afin qu'elle présente un bilan de la mise en œuvre du contenu en éducation à la sexualité aux membres du conseil lors de la dernière séance de l'année scolaire 2021-2022.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**c)**

**Activités éducatives et parascolaires**

046 - CÉ  
20211020-05

Présentation de l'ensemble des activités parascolaires pour l'École secondaire Mont-Bleu. Objectif : avoir quelque chose qui pourrait intéresser chacun de nos élèves.

On peut commencer à sortir du terrain de l'école. Il pourrait y avoir des sorties éducatives également. Nous allons revenir au CÉ en cours d'année, si c'est le cas.

*Considérant* que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, conformément à l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*Considérant* que les propositions prévues en vertu de l'article 87 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*Considérant* que le conseil d'établissement a le mandat d'approuver l'organisation de services éducatifs autres que ceux prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classes, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives, conformément à l'article 90 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*Considérant* que le conseil d'établissement peut permettre également que d'autres personnes ou organismes offrent de tels services dans les locaux de l'école;

*Considérant* la présentation de M. Pierre Ménard, directeur, d'activités éducatives et parascolaires devant le conseil;

*Considérant* que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* donne au Conseil d'établissement de l'école Mont-Bleu le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et de recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirent soutenir financièrement les écoles ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Labrie et appuyée par Mme Marie-Hélène Bélisle, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur ;

D'APPROUVER la sollicitation de dons afin de diminuer les coûts de ces activités.

**d) Recommandation nouveau bassin d'effectifs scolaires  
2022-2023**

046 - CÉ  
20211020-06

Retour sur la présentation du CSSPO concernant les nouveaux bassins.

Recommandations du conseil relatives à la proposition de bassin des effectifs scolaires des écoles 041, 046 046

#### PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que la présentation de la proposition du Centre de services scolaire de Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) lors de la séance extraordinaire du conseil du 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil doit prendre position sur la proposition et émettre des recommandations avant qu'elle soit soumise aux instances décisionnelles du CSSPO pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Labrie et appuyée par Mme Dominique Gagnon, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil endosse la proposition de bassins d'effectifs 2022-2023 des écoles 041, 046 et 048 avec les recommandations suivantes :

- que les élèves du secteur du Manoir-des-Trembles et du Plateau qui sont présentement à l'école secondaire de l'Île (sauf les élèves qui entreraient en 1<sup>re</sup> secondaire) déménagent seulement un an plus tard afin de réduire le nombre d'élèves à déménager en décembre 2022 vers la nouvelle école secondaire Mont-Bleu et de minimiser aussi les déplacements de cette clientèle (de l'Île - Asticou, Asticou - Mont-Bleu) dans une même année;
- que les élèves du Manoir-des-Trembles et de St-Jean-de-Bosco soient intégralement assignés à la même école secondaire (soit de l'Île, soit Mont-Bleu);
- dans un contexte où ces changements de bassins risquent d'avoir un effet négatif sur l'indice de défavorisation de l'École secondaire Mont-Bleu ainsi que sur les services éducatifs à offrir, que le CSSPO s'assure de fournir les ressources nécessaires (enseignantes, matérielles, professionnelles) pour tenir compte de cette situation dès la première année afin d'assurer la réussite de tous nos élèves;
- compte tenu que la cohorte d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire Mont-Bleu a déjà vécu plusieurs instabilités durant leur parcours scolaire, qu'on permette à tous les élèves en 5<sup>e</sup> secondaire de terminer leur scolarité dans leur école d'origine (Mont-Bleu et de l'Île), de sorte qu'il n'y aurait aucun élève de 5<sup>e</sup> secondaire à l'école secondaire 041 pour la première année;
- que le CSSPO revoit ses projections de clientèle (ex : tableaux pour le sport-étude - popularité grandissante qui amène possiblement à ouvrir un groupe de plus l'an prochain et les années subséquentes, classes spécialisées, etc.) et d'en tenir compte dans la prise de décision finale.

e)

Travaux grille périodes-matières 2022-2023 et 2023-2024

046 -  
CÉ20211022-  
07

La grille période-matières 2022-2023 sera présentée au CÉ du 15 décembre pour adoption. Il n'y aura pas de grands changements cette année puisque nous allons être en grande période de changement (déménagement).

La grille période-matières 2023-2024 sera travailler parallèlement afin de penser et offrir une nouvelle offre de services pour 2023-2024. C'est un travail qui devrait prendre 1 an et demi.

f)

### Mise à jour Mont-Bleu 3.0

046 -  
CÉ20211022-  
08

Un travail sur le plan de transition ainsi que les ressources qui seront allouées à la transition a été commencé.

Rencontre avec M. Lacasse pour un plan de match afin d'effectuer une consultation auprès du personnel. Cette consultation devrait débuter le 15 novembre prochain. Elle portera sur les besoins en ce qui a trait au déménagement de l'école.

Le transfert est prévu pour décembre 2022.

7

## Les rapports et mots des représentants

a)

### Mot des représentants de la communauté

M. Lafortune :

- Aucun, les points ont été mentionnés dans les bassins.

b)

### Mot de la représentante au comité de parents (M. Gauthier-comité de parents / Mme Arès- CSEHDAA)

M. Gauthier :

- Le comité de parents a eu une rencontre il y a quelques semaines.
- Dépôt pour consultation sur la politique d'utilisation de la cour d'école (s'applique plus aux écoles primaires).
- Consultation sur les bassins
- À venir : comment souligner les bons coups dans les écoles ?

Mme Arès : Comité EHDAA - Il n'y a pas eu de rencontre encore. Une première rencontre est prévue la semaine prochaine.

**c) Mot des représentants des élèves**

Les problèmes qu'on a actuellement sont dans les autobus ainsi que les batailles dans l'école.

**c) Rapport du directeur**

Présentation de deux grands défis pour l'école cette année : le climat de sécurité depuis le début de l'année et la pénurie du personnel.

Photos des finissants le 2-3 novembre prochain. M. Ménard mentionne que, si la tendance se maintient, il devrait y avoir un bal des finissants à la fin juin.

Mentionne la formation sur le travail collaboratif pour tout le personnel en novembre prochain.

Mentionne qu'on devrait avoir une meilleure marge de manœuvre sur les mesures sanitaires dès la vaccination des enfants de 5 à 11 ans.

**8- Affaires nouvelles**

Aucune

**9- Levée de la séance**

046 - CÉ  
20211022 -  
09

L'ordre du jour étant épuisé

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Catherine Labrie et appuyée par Mme Fanny Paquette, **IL EST RÉSOLU**

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20h57.

**Adopté le**

\_\_\_\_\_

Monsieur Alain Gauthier, président

\_\_\_\_\_

Monsieur Pierre Ménard, directeur

\_\_\_\_\_

Date